



Syndicat National des Praticiens de la Mutualité Agricole

snpma@wanadoo.fr

Docteur Pascal THEVENOT
Médecin du Travail MSA ADN
Vice-Président Délégué du SNPMA

Madame / Monsieur le Directeur de la MSA

Chambéry le 24 novembre 2020

Madame / Monsieur le Directeur,

Par la présente, en tant que vice-président du Syndicat National des Praticiens de la Mutualité Agricole, représentant les Médecins de Santé au travail, je souhaite vous alerter sur la situation des Services de Santé au Travail en Agriculture.

En effet, vous n'ignorez pas qu'un certain nombre de Caisses de MSA se sont vues interpellées par des Grands Comptes pour la non-réalisation des obligations du service de santé auprès de leurs salariés, adhérant de fait à ce service.

Ces mêmes entreprises ne pouvant ainsi remplir leurs obligations légales se voient contraintes de se retourner contre le service en question ou de rechercher un autre prestataire.

La perte de ces Grands Comptes est malheureusement envisageable.

Les informations remontées des associations interprofessionnelles nous confirment que des contacts ont été pris avec des prestataires extérieurs à la Mutualité Sociale Agricole.

Le SNPMA siège dans ces institutions et il est regrettable que l'institution MSA, du fait de la non-reconnaissance de ce syndicat et des relations dégradées qui s'ensuivent, se prive de l'information nécessaire à une bonne gestion des personnels médicaux et paramédicaux.

Un bref rappel est utile pour comprendre cette situation dégradée.

L'origine de cette crise remonte à la signature en 2002, par les Fédérations Syndicales d'employés et cadres, de la convention collective des praticiens de la MSA mettant ceux-ci dans des conditions de travail bien moins attractives que celles d'autres associations interprofessionnelles de médecine du travail (CISME notamment).

L'avenant de 2008 signé par ces mêmes organisations syndicales, contre l'avis du SNPMA, a encore diminué l'attractivité du régime agricole en ajoutant aux mauvaises conditions de rémunérations le manque de considération des praticiens.

Le SNPMA, depuis vingt ans, ne cesse de dénoncer ces dysfonctionnements, causes essentielles des difficultés de recrutement qui ont, je l'espère, été portées à votre connaissance.

Par ailleurs je me permets aussi de vous rappeler que ce problème de manque d'effectifs des services de santé n'est pas nouveau et a déjà été dénoncé fin 2018 par le CTPS à la suite de la réunion de celui-ci le 12/12/2018.

Une proposition de résolution a été présentée le 12/03/2019 par la FNEMSA mais il apparaît que celle-ci n'est pas efficiente, la situation s'étant aggravée depuis.

Aujourd'hui on peut estimer que pour les années 2020 et 2021 au moins 60 médecins partiront à la retraite ; pour les années 2021-2022 ce sera près de 80. Les recrutements actuels ne compensent pas ces départs ; en outre, pour la seule année 2018, 30 médecins du travail ont démissionné pour « raisons personnelles ».

Que ce soit pour des difficultés de recrutement ou des motifs de démissions, on retrouve la même problématique à savoir le manque d'attractivité du poste.

La grille de valorisation actuelle, proposée par la MSA pour l'embauche ou le parcours professionnel, est très éloignée de la grille CISME.

En effet près de 80% des candidats qui se présentent pour donner suite à une annonce de recrutement y renoncent pour des raisons financières ; de même parmi les démissions de médecins, 50% ont eu lieu dans les 5 premières années d'exercice et 75% dans les dix ans et ce, pour exercer à la grande majorité, dans un service de santé au travail non agricole, offrant de meilleures rémunérations et des contraintes de travail moins importantes.

Cet état de fait se retrouve également chez les infirmières(ers) en santé au travail.

La mise en place de "conventions d'entraide", signées entre directions de caisses, qui nécessitent la collaboration mais aussi l'accord explicite de médecins déjà surchargés, nous semble dangereuse dès lors qu'elle provoque une pénurie dans des services jusque-là épargnés ; ces services, à court terme, se retrouveront également dans l'impossibilité de répondre à leurs missions pour leurs propres adhérents, sans compter les risques médico-légaux que ce type d'entraide fait courir aux médecins et à leur employeur.

Des expérimentations de transfert de charge vers les infirmières sont tentées mais elles ne sauraient compenser la pénurie de médecins.

L'absence de médecins remettrait en cause leur exercice et donc l'existence même du service de santé au travail. Ce contexte peut assurément renforcer la volonté de partir des médecins et freiner considérablement les possibilités de recrutement.

L'ensemble de ces faits va aboutir, par manque d'effectifs, à la dénonciation par les employeurs des carences des services de santé au travail et, à moyen terme, à la disparition de ceux-ci au profit des services interprofessionnels où la spécificité agricole disparaîtra complètement, de même que les aides et conseils apportés aux exploitants.

La disparition des services de Santé au Travail du champ de la MSA sera une nouvelle étape du démembrement du Guichet Unique de notre MSA et à terme une réelle remise en question de la pérennité de notre régime.

Le SNPMA, partenaire social à part entière depuis plus de cinquante ans, déplore le fait d'avoir été écarté des instances conventionnelles des praticiens au profit des syndicats d'employés et cadres, peu au fait de l'activité et des conditions de travail des praticiens.

N'est-il pas temps de réfléchir, ensemble, à la façon de maintenir au sein de la MSA, ce corps de praticiens qui en fait sa spécificité et son originalité et qui prouve, face à cette pandémie de COVID tout le bénéfice que leurs services, à travers leurs expertises, apportent aux employeurs et salariés.

Et ce, avant qu'il ne soit trop tard.

En l'absence d'échanges constructifs, les médecins du travail et l'unique Syndicat qui les représente au sein de la MSA, ne pourront être tenus pour responsables de l'évolution de la situation.

Dans l'espoir d'avoir retenu votre attention, je vous prie d'agréer, Madame / Monsieur le Directeur, toute l'expression de mes respectueuses salutations.

Docteur Pascal THEVENOT